



Appel à Projets 2023

Équipement de recherche

Les travaux de recherche fondamentale et translationnelle contribuent de façon majeure à l'amélioration des connaissances dans toutes les disciplines de la biologie des cancers : immunologie, mécanismes génétiques, signalisation cellulaire, etc. Ces nouvelles avancées étant le socle des innovations diagnostiques et thérapeutiques de demain, il est primordial de donner aux chercheurs les moyens humains et techniques de mener à bien des projets innovants dont les résultats participeront *in fine* à faire progresser la prise en charge de la maladie.

Consciente que les équipements disponibles dans les laboratoires, et tout particulièrement dans les plateformes de recherche, sont essentiels pour atteindre ces objectifs, la Ligue Nationale Contre le Cancer lance un Appel à Projets spécifique, destiné à permettre l'acquisition d'équipements mutualisés lourds. En effet, les innovations technologiques de rupture ont été nombreuses ces dernières années et nécessitent une adaptation permanente des outils à disposition dans les laboratoires de recherche.

L'objectif est de favoriser, à travers l'accès à des équipements technologiques de pointe, les recherches visant à répondre à des questions biologiques d'importance telle qu'une meilleure caractérisation de l'hétérogénéité tumorale, de l'évolution métastatique ou de la résistance aux traitements actuels.

Calendrier

Date d'ouverture de l'Appel à Projets :	31 juillet 2023
Date limite de dépôt des dossiers :	9 octobre 2023
Résultats officiels :	15 décembre 2023

Critères d'éligibilité

- Les demandes peuvent concerner des équipements lourds, entre 150 000 € et 1 M€, qui devront obligatoirement être localisés au sein d'une plateforme technologique au sein d'une unité/centre de recherche dédié majoritairement à la recherche en cancérologie.
Remarque : La subvention allouée ne peut être inférieure à un montant de 50 000 €.
- Afin de permettre une mise en fonctionnement rapide et efficace de l'équipement obtenu, les demandes pourront également inclure un contrat de maintenance sur 5 ans au maximum.
- Le budget maximal octroyé par la Ligue sera de 500 000 € et couvrira au mieux les 2/3 du budget global de la demande. Il pourra être utilisé dans les 12 mois après la notification officielle d'accord du financement.
- Le dossier déposé doit comporter des éléments probants de demandes de co-financement possibles (autres Appels à Projets où le dossier peut être financé par exemple). Le plan de financement prévu doit figurer dans le dossier. La Ligue peut être le premier financeur de l'équipement ; des co-financements sont donc à prévoir dans les 6 mois de la notification de cette subvention.
- Le demandeur doit être obligatoirement le directeur d'une unité/centre de recherche. Le responsable du projet peut être le responsable de la plateforme technologique où sera installé l'équipement.
Remarque : Un seul dossier par demandeur sera accepté.

- Les organismes bénéficiaires doivent relever d'organismes publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur, établissements public de santé ou Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC). Il ne peut en aucun cas être une association. Il sera également organisme gestionnaire.
- L'équipement doit pouvoir être utilisé par plusieurs équipes de la même unité/centre de recherche.
- Le dossier de candidature doit comprendre les documents requis selon les modalités de soumission figurant dans la présente notice.

Critères de non éligibilité

Seront exclus de l'Appel à Projets, les demandes ayant pour objet le financement de :

- L'installation de laboratoire ou de plateforme ;
- Les travaux d'aménagement de locaux ;
- Plusieurs équipements distincts ;
- Un équipement uniquement dédié à la clinique ;
- Consommables liés à l'utilisation de l'équipement.

Engagements vis-à-vis de la Ligue

Dans le cas où la demande serait acceptée par la Ligue, le demandeur s'engage :

- A participer à des actions de communication, par exemple lors de l'inauguration de l'équipement, afin de faire connaître au public le soutien apporté par la Ligue Nationale Contre le Cancer et des Comités Départementaux qui ont contribué à son financement.
- A afficher clairement le soutien apporté par la Ligue Nationale Contre le Cancer sur l'équipement.

Critères d'évaluation

- Valeur ajoutée de l'équipement :
 - Caractère innovant et pertinent ;
 - Plus-value pour la communauté ;
 - Absence d'équipements comparables localement.
- Qualité de l'environnement et conditions de fonctionnement :
 - Compétences du responsable de la plateforme pour la mise en place et la gestion de l'équipement ;
 - Adéquation du budget et des moyens humains dédiés au fonctionnement de l'équipement ;
 - Maîtrise technique de l'équipement par les personnels (compétences existantes ou qualité des formations prévues) ;
 - Description claire de la localisation de l'équipement ;
 - Description claire des conditions de son accessibilité aux équipes de l'unité/centre de recherche demandeur et/ou à des équipes extérieures le cas échéant ;
 - Articulation avec d'autres plateformes localisées sur d'autres sites le cas échéant.

Constitution et soumission du dossier

La demande de subvention doit être adressée par courriel à l'adresse électronique suivante recherche@ligue-cancer.net, sous la forme d'un document PDF unique, au plus tard le **9 octobre 2023**.

Le dossier devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

1. Les CV du demandeur et du responsable de la plateforme ;
2. Un descriptif complet de l'équipement pour lequel est faite la demande précisant son caractère innovant et pertinent et son importance pour la communauté scientifique. Il devra également comprendre une description claire de sa localisation, des conditions de son accessibilité et des règles d'utilisation du matériel en interne et par les équipes extérieures ;
3. Une brève description des projets de recherche reposant sur l'utilisation de l'équipement ;
4. Le(s) devis négocié(s) de l'équipement ;
5. L'organigramme de la plateforme dans laquelle l'équipement sera localisé ;
6. L'organigramme complet et détaillé de l'unité/centre de recherche dans lequel l'équipement sera localisé ;
7. Le budget demandé à la Ligue, dûment justifié et accompagné du détail du plan de financement de l'équipement, précisant les demandes de co-financements faites et/ou envisagées ;
8. L'accord du directeur de l'établissement sur papier à en-tête.
9. L'accord, les coordonnées et le RIB du gestionnaire.

NB : Tout dossier incomplet ne sera pas évalué.

Notification de la subvention

La notification de subvention sera adressée par courrier au demandeur (copie courriel) à partir du 15 décembre 2023, après approbation par le Conseil d'Administration de la Ligue. Une convention de gestion sera établie par la Ligue et l'organisme gestionnaire ; les fonds ne seront débloqués qu'à réception des notifications de financement par les autres co-financeurs.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et de l'Information scientifique : recherche@ligue-cancer.net